

25.04.2018

Lutter enfin contre les distorsions de concurrence dans le secteur laitier !



Dans un document en 3 points, la Commission internationale de regroupement des producteurs laitiers exige des responsables politiques d'œuvrer pour un bon fonctionnement du marché laitier

(Paris, Bruxelles, Göttingen, le 25 avril 2018) : Si vous cherchez un exemple d'un marché qui fonctionne bien, ne vous penchez pas trop longtemps sur le secteur laitier. L'autorité allemande de la concurrence (*Bundeskartellamt*) l'a d'ailleurs constaté récemment : il existe sur le marché laitier des distorsions de concurrence qui nuisent durablement à un bon fonctionnement du marché.

Les membres de la *Commission internationale de regroupement des producteurs laitiers* (CIRPL) sont eux aussi confrontés quotidiennement aux problèmes qui découlent de ces distorsions de concurrence. Et pas seulement en Allemagne, mais dans de nombreux pays de l'UE. Pour cette raison, dans un document en 3 points, la CIRPL demande aux politiques et aux transformateurs de poser les jalons pour un bon fonctionnement du marché dans le secteur laitier.

Le document comporte les points suivants :

1. Les coûts de production doivent servir de base pour fixer les prix dans les contrats conclus entre les laiteries et les producteurs. Dans la situation politique et économique actuelle, les prix payés aux producteurs ne reflètent pas les coûts de production (rémunération comprise). Même avec leur statut de fournisseurs, les producteurs n'ont aucune possibilité de fixer le prix de vente. Il faut dès lors que des contrats leur garantissent au moins un prix rémunérateur intégrant les coûts réels de production.

Une étude sur les coûts de production, développée en collaboration avec l'EMB et le MEG Milch Board, peut servir de référence pour le calcul des coûts. Cette étude est déjà largement diffusée dans les principaux pays producteurs de l'UE.*

2. Il faut mettre en place une loi contre la concurrence déloyale au niveau du producteur. Tout comme au niveau du commerce, où il est interdit de revendre des produits en-dessous du prix d'achat effectif, lors de l'achat de lait cru ou plus généralement de matières premières agricoles une interdiction de vendre en dessous des coûts de production doit s'appliquer.

3. Des mesures politiques s'imposent pour encourager le regroupement des producteurs laitiers sur le marché. En effet, les possibilités de regroupement créées par le paquet lait (c.à.d. concernant la négociation de contrats via des organisations de producteurs pour un grand nombre de producteurs, afin de renforcer la position de ces derniers sur le marché face à l'industrie de transformation) ne peuvent jusqu'à présent guère être exploitées.

Qu'est-ce qui ne fonctionne pas dans le marché ?

Imaginez que vous êtes un constructeur automobile et que vous devriez vendre une nouvelle voiture au-dessous de son prix de fabrication parce que le marché vous y oblige. Le client vous paye uniquement un prix qu'il fixe lui-même et qui ne représente que 80 pour cent des coûts de production. En tant que fabricant, vous n'avez vous-même aucune possibilité d'influencer le prix. Pour compenser les pertes, vous renoncez à un salaire, et vous utilisez en plus des revenus d'autres segments en tant que subventions croisées pour la construction de voitures. Si vous ne le faites pas, personne n'achète vos

voitures et celles-ci s'empilent dans votre stock de véhicules neufs et commencent à rouiller. Pure fiction ? Malheureusement non, car ce scénario est similaire à celui que connaît le secteur de la production laitière. Les coûts de production d'un litre de lait notamment en Allemagne, en Belgique et en France se montent en moyenne à plus de 40 centimes. Toutefois, le montant payé aux producteurs est beaucoup moins élevé, allant de 29 à 35 centimes en Allemagne, environ 30 centimes en France et même moins de 30 centimes par litre en Belgique. La rémunération du travail, qui représente normalement environ 13 à 15 ct/litre en moyenne, n'est aucunement prise en compte. Et ceci pas juste pour une brève période, ce qui serait peut-être gérable. Non, cela fait des années que le prix du lait est inférieur aux coûts de production. Les producteurs de lait sont souvent obligés de mobiliser de l'argent d'autres filières afin de maintenir la production laitière.

Comme le fait remarquer la CIRPL, des mesures politiques s'imposent lorsque des pratiques commerciales déloyales sont devenu la règle. Avec son document contre la distorsion de la concurrence dans le secteur laitier, la CIRPL s'adresse tant aux gouvernements nationaux qu'à la Commission européenne et au Parlement.

Contexte

En tant que groupement international d'organisations de producteurs au sein de l'European Milk Board (EMB), la Commission internationale de regroupement des producteurs laitiers cherche à améliorer les conditions de marché pour les producteurs laitiers européens. Les organisations participantes, à savoir le MEG Milch Board d'Allemagne, les trois OP France MilkBoard et la MIG/WAFAB belge, ont signé un accord de coopération dans lequel elles conviennent de maintenir un échange de vues régulier sur des questions afférentes au regroupement des producteurs laitiers, de se soutenir mutuellement ainsi que d'organiser des actions communes et d'élaborer des documents de position.

*Veuillez trouver [ici](#) l'étude actuelle sur les coûts de production en France et [ici](#) la mise à jour des coûts en Allemagne pour janvier 2018.

[Document de position contre les distorsions de concurrence dans le secteur laitier](#)

Contacts presse :

Denis Jehannin – vice-président du FMB Grand Ouest : +33 (0)681 545 981

Alain Minet – secrétaire-trésorier du WAFAB: +32 (0)470 47 33 40

Ute Zöllner – MEG Milch Board w. V: +49 (0)551 50 76 49 11

Silvia Däberitz – directrice de l'EMB (FR, DE, EN) : +32 (0)2 808 1936

[<<< back](#)